Séance du 28 avril 2025

Le Vingt-huit Avril Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 49

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	**Excusé**
BALLOTS	**Excusé**, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	**Excusé**
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	**Excusé**
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, Philippe GUIARD, /, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, **Excusée**, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	**Excusée**, CHAMARET Richard, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	**Excusé**, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, **Excusé**, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, /, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	**Excusé**
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : Pascale GARBE (Méral), Aristide BOURBON (Saint Martin du Limet), Jackie VALLEE (Chérancé), Nadine MARTIN – FERRE (Athée), Maxime CHAUVIN (Ballots), Philippe PELLUAU (Renazé), Laurent LEFEVRE (Quelaines Saint Gault), Géraldine BANNIER (Courbeveille), Catherine DESHOMMES (Cuillé), Jackie VALLEE (Chérancé).

Étaient absents :
Vanessa SORIEUX (Brains Sur Les Marches), Benoit HAMARD (Craon), Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), Christian BERSON, Alain BAHIER, Béatrice BARBE (Senonnes), Yannick CLAVREUL (Simplé), Vincent GUILLET (Saint Aignan sur Roe).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Nadine MARTIN-FÉRIÉ donne pouvoir à Marie-Christine DE PONFARCY
Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD
Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Hugues GENDRY
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu **M. GAULTIER Patrick**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-04/55 : SPORT / TOURISME

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 28 avril 2025

OBJET 2025-04/55 : SPORT / TOURISME
FORMATION BNSSA – MISE EN PLACE D'UN REMBOURSEMENT

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du pôle Sport-Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que le centre aquatique intercommunal L'Odyssée propose la formation de Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) depuis 2019.

Mme BALOCHE, Vice-présidente en charge du pôle Sport-Tourisme, précise que la formation au BNSSA représente un coût significatif pour les candidats, ce qui peut être un frein à l'engagement dans cette formation. Or, il est essentiel de maintenir un nombre suffisant de titulaires du BNSSA pour assurer la surveillance de notre équipement.

Evolution de la fréquentation et du coût de formation à L'Odyssée

Année	Nombre de stagiaires	Coût unitaire
2019-2020	12	700 €
2020-2021	7	700 €
2021-2022	11	700 €
2022-2023	6	700 €
2023-2024	8	550 €
2024-2025	3	550 €

Le coût actuel de la formation est de **550 €**, auquel s'ajoutent **35 € de frais d'examen**. Ce tarif comprend :

- **300 € pour la formation PSE1**, assurée par le SDIS 53.
- **250 € à la charge du stagiaire**, facturé par la CCPC.

Aide complémentaire possible

- **Aide départementale** : Remboursement de **250 €** si le stagiaire justifie de **3 mois d'activité sur 2 ans** dans le département.

A titre comparatif, Château-Gontier propose un coût de formation identique mais avec une aide possible par la prise en charge à hauteur de 150 € pour les habitants du territoire.

Afin d'encourager davantage de candidats à suivre la formation et à s'investir durablement, il est proposé de mettre en place un **remboursement de 250 €** sous conditions :

- Justification de **450 heures d'activité** au centre aquatique **L'Odyssée ou à la base de loisirs de La Rincerie** sur une période de **2 ans**.

- Le remboursement interviendrait **après l'atteinte des 450 heures de travail**.

Cette mesure permettrait d'encourager la formation de nouveaux surveillants de baignade, d'inciter les candidats à s'engager sur une durée significative et de sécuriser la présence de surveillants qualifiés.

Considérant l'avis favorable de la commission Sport-Tourisme,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 7 avril 2025,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité (49 VOTANTS)

⇨ **VALIDE** la proposition de remboursement comme proposé ci-dessus.

⇨ **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 avril 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Patrick GAULTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20250428-2025_04_55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2025
Publication : 15/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation